



ARRETE N° 2025 - 469
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Réservation Places de
Stationnement**
Rue des Capucins n° 52
Entreprise GERMAIN
Du Lundi 15 Septembre 2025
Au Mardi 30 Septembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Monsieur MARLE Stéphane – 49, rue des Capucins – 14600 Honfleur, pour le compte de l'Entreprise Germain – 7 bis, chemin du Val Chiquet – 14130 Saint Gatien des Bois, afin, dans le cadre de travaux (DP 014 333 24 U 0166 du 16 Octobre 2024), de réserver deux places de stationnement, Rue des Capucins, devant les n° 52 et 54, Du Lundi 15 Septembre 2025, au Mardi 30 Septembre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'Entreprise intervenante est autorisée, dans le cadre de travaux, de réserver deux places de stationnement, Rue des Capucins, devant les n° 52 et 54, Du LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 au MARDI 30 SEPTEMBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue des CAPUCINS, devant les n° 52 et 54, sur 2 places de stationnement, et réservé à l'Entreprise intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord des véhicules concernés ainsi que sur les places réservées, par panneaux réglementaires, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 9 Septembre 2025
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

